

**Bruxelles, le 12 novembre 2025
(OR. en)**

15084/25

**SOC 740
EMPL 489**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour l'Allemagne

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour l'Allemagne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale¹, et notamment son article 75,

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 10 octobre 2025², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période allant du 20 octobre 2025 au 19 octobre 2030.
- (2) Un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des organisations syndicales, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Robert NAZAREK.
- (3) Le gouvernement de l'Allemagne a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 10 octobre 2025 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale (JO C, C/2025/5609, 15.10.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/5609/oj>).

Article premier

M^{me} Solveig STERNJAKOB est nommée membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M. Robert NAZAREK pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2030.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
